

## Compte rendu du Conseil Municipal de Luc Sur Aude du 17 mars 2009

### Étaient présents:

1. Mr Jean Claude Pons
2. Mr Didier Algans
3. Mr Michel Cuguillère
4. Mr Pierre Boucabeille
5. Mme Eather Falconner
6. Mr Parfait Moréno
7. Mr Thierry Perez
8. Mme Patricia Von Essen
9. Mr Frédéric Rigail
10. Mme Roques Rose Marie

**Excusée** Mme Najat Garcia

Un secrétaire est nommé: Patricia Reinhold von Essen.

Jean Claude Pons déclare que la séance peut commencer et donne lecture de l'ordre du jour

### 1/Débat d'orientation budgétaire

Jean Claude Pons présente le budget primitif de 2009 articles par article.

Certains points sont abordés plus spécifiquement:

**Cantine**: Il apparaît que la commune est déficitaire sur le poste de la Cantine et qu'une meilleure répartition du coût des repas de entre les parents et la commune devra être étudiée ultérieurement.

### 2/Contributions directes

Le conseil municipal décide que les taxes communales ne subiront pas d'augmentation cette année.

**Est il nécessaire de décrire ta proposition, les 4 pour 5 contre et 1 abstention?**

**Subventions aux associations** : Le Conseil examine les demandes de subvention adressées à la Commune. Selon la décision prise de soutenir les associations ayant des retombées locales le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une somme de 50€ aux associations retenues pour un montant total de 300€.

**Après délibération le budget primitif 2009 est voté à l'unanimité.**

### 2/Budget primitif eau et assainissement

Jean Claude Pons donne lecture du Budget primitif eau et assainissement 2009

**Prix de l'eau** : Une augmentation du prix de l'eau est proposée

- ✓ Vu la raréfaction de l'eau
- ✓ En comparaison avec la moyenne de prix régionale
- ✓ Vu les investissements à venir en terme d'amélioration du réseau

**Après délibération l'augmentation de **Et là ! désolé j'ai un blanc !**  
est votée à l'unanimité par le Conseil Municipal.**

**Montant estimatif des Travaux prévus sur le réseau d'eau de la commune.**

**Plan d'épandage : 5000€**

**Réfection des conduites : 1ere tranche 20000€**

**Couverture des bassins : On a un montant ?**

**Après délibération le budget primitif eau et assainissement 2009 est voté à l'unanimité.**

### **3/Ancien mobilier scolaire**

Les tables munies de chaises ont été remplacées en début d'année scolaire. Cet ancien mobilier est stocké sous l'école. Le Conseil Municipal agrée à l'unanimité la décision de le mettre en vente au prix de 20€ par ensemble table chaise.

### **4/Convention d'assistance technique dans les domaines de l'eau et de l'assainissement**

La récente loi sur l'eau et les textes règlementaires qui en découlent, a redéfini précisément le cadre d'intervention des départements dans le domaine de l'eau et de l'assainissement à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2009. Pour continuer à bénéficier de l'assistance technique du département et sans que celui ci entre dans le champ concurrentiel, une convention doit être passée entre le département et la commune.

Après délibération le Conseil Municipal approuve cette convention à l'unanimité.

### **5/Attribution du marché de réfection des voiries**

Suite à l'appel d'offre lancé par la Commune de Luc sur Aude, le Conseil Municipal étudie les propositions des différentes entreprises. Ces propositions vont de 58000€ à 84000€ pour des délais de travail différents. Malgré le souhait de favoriser le travail des entreprises locales c'est l'entreprise Colas qui est sélectionnée vu le rapport prix/temps et sa notoriété en matière de réfection de voiries.

Après délibération la proposition est votée.

1 abstention 1 voix contre 8 voix pour.

L'entreprise Colas est donc retenue.

### **6/Plan de relance et de soutien à l'économie**

Jean Claude Pons nous expose le projet de Monsieur le Préfet de l'Aude qui propose un plan de soutien aux collectivités territoriales portant relance de l'économie par le biais d'un versement anticipé du fond de compensation de la TVA. Le gouvernement propose de verser le FCTVA dû au titre de 2008 dès 2009 au lieu de le verser en 2010. Pour bénéficier de cette mesure la collectivité doit s'engager à augmenter ses dépenses réelles d'investissement en 2009 et les inscrire dans son budget pour 2009.

Compte tenu de la décision prise des investissements en 2009 (Réfection du pont romain, voirie, réseau d'eau, plan d'épandage, couverture des bassins de décantation des boues de la station) la commune atteint le montant d'investissement requis pour prétendre à cette mesure.

Le Conseil Municipal après délibération autorise le Maire à conclure avec le représentant de l'état la convention par laquelle la commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

## **Questions diverses**

### **1/Projet animation de village par l'association des 3 sources.**

Mr Alain Duchamp expose au Conseil Municipal son projet d'animation. Dans une volonté artistique, culturelle et sociale l'association des « 3 sources » basée à Castillou anime régulièrement les fêtes de l'année telles que Carnaval, Noël. Elle anime également une chorale. Au mois de Juin serait proposé pour les personnes retraitées du village une après midi festive, chantée et dansante à l'issue de laquelle serait offert par la municipalité de Luc sur Aude une collation et un rafraîchissement. L'événement aurait lieu au foyer de Luc.

Le Conseil Municipal après délibération approuve ce projet et décide lui apporter son soutien en terme de communication.

### **2/Projet d'installation « Spiruline » Franck Cuendé (Orthographe ?)**

Franck Cuendé a acheté récemment un terrain en bord d'Aude pour y installer une exploitation de spiruline (Algue comestible riche en éléments nutritifs) Mr Franck Cuendé expose son projet et soumet au Conseil son étude d'installation. Actuellement son entreprise fonctionne avec des panneaux solaires pour son alimentation en électricité. Cependant, dans les perspectives de développement de son exploitation il lui sera nécessaire d'être raccordé au réseau ERDF. Il en fait la demande au Conseil qui délibère et approuve le principe de cette électrification sous réserve de sa faisabilité et des coûts impliqués.